

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et  
du Management de l'Action Publique  
Bureau des procédures d'utilité publique

### COMMUNE DE GRANDCHAMP-DES- FONTAINES

Par arrêté préfectoral en date du **28 MAI 2014** une consultation du public est prévue à la mairie de GrandChamp des Fontaines, pendant une période de quatre semaines du 25 juin 2014 au 23 juillet 2014 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES en vue d'exploiter une déchetterie située à GrandChamp des Fontaines, au lieu-dit « Les Tunières ».

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 10 juin 2014, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.pref.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.pref.gouv.fr), accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de GrandChamp des Fontaines, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de GrandChamp des Fontaines, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique ([icpe-industrielles@loire-atlantique.pref.gouv.fr](mailto:icpe-industrielles@loire-atlantique.pref.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.